



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Prévoyance

Taux de cotisations

CCN de la Restauration rapide (Brochure n° 3245 - IDCC 1501)

Personnel non cadre et cadre

Date d'effet : 1^{er} janvier 2024

Répartition employeur / salarié : 50 / 50

Garanties	Taux contractuels Personnel cadre et/ou non cadre
Décès ou invalidité absolue et définitive	0,11%
Rente éducation (ou rente de conjoint ou allocation pour frais d'obsèques)	0,04 %
Incapacité de travail	0,07 %
Invalidité	0,16 %
Reprise des encours invalidité	0,08 %
Total	0,46 %